

La République du Centre, 24 juin 2019

➔ INDISCRÉTION

JEAN-PIERRE SUEUR FAIT LA LEÇON À OLIVIER

CARRÉ. Les récentes révélations quant aux notes de frais d'Olivier Carré, premier magistrat d'Orléans, suscitent quelques commentaires du sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur : « Lorsque, en 1993, n'étant plus député ni ministre, j'avais pour seul mandat celui de maire d'Orléans, j'ai refusé de solliciter l'augmentation de mon indemnité. J'ai repris mon enseignement à l'Université. Cela m'a demandé beaucoup de travail. Mais je ne le regrette en rien. Lorsque, après avoir été élu maire d'Orléans, j'ai demandé à Charles Renard, conseiller-maire à la Cour des comptes, d'être adjoint aux finances, je savais qu'il serait d'une rigueur absolue, qu'il ne laisserait rien passer et que le bien fondé de toute dépense serait ausculté avec une totale rigueur. Je ne le regrette en rien ! J'ai pu mesurer comme député, puis comme sénateur, combien il fallut de lois (j'ai été rapporteur de plusieurs d'entre elles) pour fixer enfin des règles applicables au financement de la vie politique, des partis politiques et des campagnes électorales. Je ne regrette nullement d'avoir voté ces lois, et d'avoir fait voter, cette semaine encore, un nouvel amendement sur ces questions. La rigueur est indispensable. C'est une absolue nécessité. Elle s'applique à tous les élus. Il y a des dépenses inutiles, injustifiées et injustifiables. Les révélations récentes portent lourdement préjudice à notre ville. » ■